



Conseil communal du Chenit

RAPPORT

de la Commission du Conseil communal nommée le 19 août 2026.

Objet : Centre Sportif de la Vallée de Joux SA – Mise en conformité sécurité incendie de la salle omnisports

Préavis N°09.2026.....

Au Conseil communal du CHENIT,

Mme la Présidente

*Mesdames et Messieurs les Conseillères et
Conseillers,*

La Commission chargée d'étudier le préavis municipal n° 09/2026, relatif à la mise en conformité de la sécurité incendie de la salle omnisports du Centre Sportif de la Vallée de Joux, s'est réunie le **31 août 2026** à 19h15, sur le site du Centre Sportif.

Étaient présents, pour le Centre Sportif de la Vallée de Joux, **M. François Victor**, directeur, ainsi que **Mme Carole Voutaz**, Présidente du Conseil d'administration du Centre Sportif et Municipale de la Commune de L'Abbaye.

Pour la Municipalité du Chenit étaient présentes **Mme Carole Dubois** et **Mme Isabelle Piguet**, Municipales.

Mme Raquel Vega, Architecte chez Vega Architectures Sàrl, en charge des travaux était excusée.

La Commission du Conseil communal était quant à elle composée de **Mme Solène Liengme**, Rose-Vert, **Mme Rahma Mangin**, UDI, **M. Bounouar Benmenni**, Force 3, **M. Ermias Tewelde**, Rose-Vert et de votre rapporteur, **M. Alexandre Janeiro**, UDI.

La séance a débuté par une visite extérieure du bâtiment afin d'examiner les ouvertures prévues en façade et de revenir sur l'historique des choix techniques.

Contexte

Pour rappel, ce préavis trouve son origine dans une visite effectuée le 9 février 2026 par un ingénieur spécialisé en protection incendie.

Cette visite a mis en évidence plusieurs non-conformités entre les plans de construction du Centre Sportif, les plans d'exécution et la réalisation effective du bâtiment. Il est notamment apparu qu'une sortie de secours prévue au niveau du rez inférieur n'avait pas été construite.

Dans ces conditions, la capacité réglementaire des 3 salles omnisports serait actuellement limitée à **50 personnes**, voire provisoirement à **75 personnes**, en considérant la galerie comme deuxième voie d'évacuation pouvant quant à elle accueillir **100 personnes**.

Cette situation est évidemment difficilement compatible avec l'utilisation habituelle de la salle par les écoles et les sociétés sportives.

La Commission a donc pu constater sur place la nécessité de réaliser rapidement les travaux permettant de retrouver une capacité d'accueil correspondant à l'usage de cette infrastructure.

Les trois nouvelles sorties de secours

L'élément le plus visible du projet consiste en la création de **trois nouvelles sorties de secours dans la façade située du côté du skatepark**, soit une sortie pour chacun des trois tiers de salle.

Ces sorties seront réalisées avec une largeur de **1m 80 en deux vantaux**. Des aménagements extérieurs sont également prévus afin de les protéger des conditions météorologiques et de garantir leur accessibilité et leur praticabilité.

La Commission s'est notamment intéressée au choix de la largeur de ces ouvertures.

Pour une capacité limitée à 300 personnes, des ouvertures de 1m 20 pourraient suffire. Il est cependant proposé de réaliser directement des ouvertures de 1m 80. Le surcoût est estimé à environ 15 %, mais cette dimension permettra de conserver la possibilité de porter ultérieurement la capacité de la salle jusqu'à 800 personnes, sans devoir intervenir une nouvelle fois sur ces ouvertures.

La Commission considère que cette anticipation est pertinente.

Pourquoi s'arrêter, pour l'instant, à 300 personnes ?

Une part importante de nos discussions a porté sur cette question.

Pourquoi engager aujourd'hui des travaux pour 300 personnes alors que la salle pouvait historiquement accueillir des manifestations réunissant jusqu'à 800 personnes ?

Les explications données à la Commission ont permis de mettre en évidence que le passage immédiat à 800 personnes nécessiterait des interventions beaucoup plus importantes : notamment en matière de désenfumage, de compartimentage, d'éclairage et d'installations électriques.

Lors de la séance, il a été évoqué que le coût d'une telle intervention pourrait être de l'ordre du **double** de celui de la solution actuellement proposée. Il nous a également été indiqué qu'une évolution des prescriptions en matière de désenfumage pourrait intervenir à moyen terme.

La stratégie proposée consiste donc à procéder en deux étapes.

La **première phase**, qui fait l'objet du présent préavis, permet de retrouver une capacité de **300 personnes**.

Une éventuelle **deuxième phase**, permettant d'atteindre 800 personnes, pourra être étudiée ultérieurement en fonction des besoins, des coûts et de l'évolution des normes. Elle devra alors faire l'objet d'un nouveau préavis.

Cette approche paraît d'autant plus cohérente que, selon le préavis, **80 à 90 % des activités sportives organisées dans cette salle ne dépassent pas 300 personnes**. La vocation première de cette infrastructure reste l'activité sportive, notamment scolaire et associative.

Pour les manifestations dépassant cette jauge, d'autres solutions devront donc être recherchées, notamment du côté de la patinoire ou, à terme, d'autres infrastructures disposant de capacités supérieures.

Les autres travaux de mise en conformité

La Commission tient également à préciser que les CHF 380'000.– demandés ne concernent pas uniquement la réalisation des trois portes en façade.

D'autres travaux de sécurité sont nécessaires.

Ils comprennent notamment des **compartimentages coupe-feu EI30**, le remplacement ou l'adaptation de différentes portes et cloisons, des interventions dans les locaux techniques et le local de nettoyage, ainsi que des travaux concernant la salle de l'Orbe et le local abritant les onduleurs des panneaux solaires.

Lors de notre visite, différents éléments susceptibles d'augmenter la charge thermique ont également été identifiés, notamment certains stockages et boiseries qui devront être retirés ou adaptés. Plusieurs installations électriques et éléments techniques doivent par ailleurs être contrôlés.

Le projet constitue donc bien une **mise en conformité globale de la salle**, et non simplement la création de trois nouvelles issues.

Personnes à mobilité réduite

La Commission a également porté une attention particulière à l'évacuation des personnes à mobilité réduite.

La sortie existante située au niveau du tiers numéro 3 restera la sortie adaptée aux PMR. Les trois nouvelles sorties créées en façade ne seront pas accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Il est donc prévu que celles-ci soient placées à proximité de la sortie adaptée et qu'un passage d'une largeur minimale de **1m 60** soit garanti en permanence.

La Commission a néanmoins demandé que la question de la nécessité d'une **deuxième sortie adaptée aux PMR** soit clarifiée. Ce point mérite selon nous une attention particulière afin de garantir que le dispositif retenu soit pleinement conforme et permette un accueil approprié de toutes les personnes fréquentant la salle.

Organisation de la sécurité

Au-delà des travaux eux-mêmes, la Commission s'est également intéressée aux mesures organisationnelles.

Le document intitulé « Règles à suivre dans la Salle Omnisports » fixe déjà différentes obligations pour les organisateurs. Il prévoit notamment que les issues de secours restent libres et praticables, que les voies d'évacuation ne soient jamais encombrées et que des consignes claires existent concernant l'alerte et l'évacuation en cas d'incendie.

Lors de notre séance, il est toutefois apparu que ce document devait encore être complété, notamment par des **plans d'évacuation clairs et des instructions opérationnelles précises**.

Un plan complet de protection incendie devra ainsi être établi après les travaux.

Pour la Commission, cet aspect est important : la conformité technique du bâtiment doit aller de pair avec une organisation claire de la sécurité pour les utilisateurs et les organisateurs de manifestations.

Coût et financement

Le crédit demandé s'élève à **CHF 380'000.– TTC**.

Ce montant comprend notamment **CHF 294'500.– de travaux**, CHF 22'400.– d'honoraires, CHF 6'000.– de frais de mise à l'enquête ainsi qu'un montant de CHF 28'626.40 pour les divers et imprévus, avant TVA.

Sur les CHF 380'000.– demandés, **CHF 300'000.– seront prélevés sur le fonds de réserve 9282.18 « Centre Sportif Travaux »**.

La charge supplémentaire de fonctionnement non inscrite au budget 2026 est donc estimée à CHF 80'000.–.

Des demandes de subvention sont également en cours. Les travaux sont a priori éligibles à une participation du **Fonds du sport vaudois**, dont le dernier taux communiqué est de 20 %. Des discussions sont également en cours avec l'ECA pour une éventuelle aide. Les montants obtenus viendront en déduction du coût global.

Calendrier des travaux

Concernant enfin le calendrier, l'objectif est de profiter autant que possible des **vacances scolaires d'automne 2026** pour réaliser les interventions ayant le plus d'impact sur les utilisateurs de la salle.

Lors de notre séance, un objectif d'achèvement des travaux aux alentours du **15 décembre 2026** a été évoqué, sous réserve bien entendu du déroulement des procédures et du chantier.

La Commission relève qu'un certain nombre de points devront continuer à être suivis : la validation définitive des éléments techniques avec les spécialistes de la protection incendie et l'ECA, le compartimentage, les distances d'évacuation, les mesures concernant les PMR, les plans d'évacuation, le suivi des demandes de subvention et, à plus long terme, l'opportunité d'une deuxième phase permettant éventuellement de porter la capacité de la salle à 800 personnes.

Conclusions de la Commission

Au terme de notre visite et des échanges avec les représentants de la Municipalité et du Centre Sportif, la Commission reconnaît la nécessité de procéder rapidement à la mise en conformité de la salle omnisports.

Le choix d'une première étape permettant de retrouver une capacité de **300 personnes** nous paraît proportionné à l'utilisation actuelle de la salle et permet d'éviter d'engager immédiatement les investissements nettement plus importants nécessaires pour une capacité de 800 personnes.

La Commission relève favorablement le fait que les trois nouvelles sorties soient néanmoins dimensionnées dès maintenant à 1m 80, afin de ne pas compromettre une éventuelle évolution future.

Elle souligne toutefois l'importance de poursuivre les différents points de suivi évoqués lors de notre séance, notamment en matière d'évacuation des personnes à mobilité réduite, de mesures organisationnelles de sécurité, de plans d'évacuation, de validation technique des travaux et de recherche de subventions.

Après délibération, la Commission a décidé à l'unanimité de ses cinq membres d'adopter les conclusions du préavis n° 09/2026 et d'en recommander l'adoption au Conseil communal.

En conséquence, la Commission vous recommande :

- 1.** d'accorder un crédit de **CHF 380'000.-**, trois cent huitante mille francs, à la Municipalité pour la mise en conformité sécurité et incendie du CSVJ SA ;
- 2.** d'autoriser la Municipalité à prélever la somme de **CHF 300'000.-**, trois cent mille francs, dans le fonds de réserve 9282.18 « Centre Sportif Travaux » ;
- 3.** d'autoriser la Municipalité à emprunter, si nécessaire, la somme de **CHF 380'000.-**, trois cent huitante mille francs, dans le cadre du plafond d'endettement de CHF 40'000'000.- de la législature 2021–2026.

Le Sentier, le 23 septembre 2026

Pour la Commission :

Alexandre Janeiro

Rapporteur